

Association de soutien aux projets de développement des villages de l'Afrique de l'ouest

D'Keng Taoré
Président : Christian MARTIN
715, chemin de la source
Mont Redon
83260 LA CRAU France
 04 94 57 84 98 ou 06 03 68 69 17
dkengtaore@orange.fr
<http://dkengtaore.org>



Année 2013/ 2014

BULLETIN DE SOUTIEN ET D'ADHESION

Je soussigné(e), Nouvelle adhésion Renouvellement

NOM et Prénom			
Adresse postale			
Tél domicile		Tél mobile	
Adresse mail			

- Souhaite faire un don, d'un montant de 85,00 € (55755 Fcfa), relatif à l'aide à la scolarisation auprès des écoles du village de "Boala au Burkina Faso". Cette aide, ouvrant droit à une réduction d'impôt égale à 66%, inclut :
 - un parrainage individualisé, pour l'année scolaire en cours, d'un collégien pour un montant de 60,18 € (soit 39475 Fcfa),
 - une aide pour l'amélioration de leur condition de vie pour un montant de 7,62 € (soit 5000 Fcfa),
 - une provision de 5,00 € (soit 3280 Fcfa) pour scolarisation hors Boala,
 - une aide à l'Association des Parents d'Elèves (APE) de l'école primaire relative aux frais de cantine pour 5 élèves et pour un montant de 12,20 € (soit 8000 Fcfa).
- Souhaite faire un don libre, d'un montant de : relatif aux autres projets soutenus par "D'Keng Taoré" ou relatif à son fonctionnement.
- Souhaite adhérer à l'association "D'Keng Taoré", pour une cotisation annuelle de 15,00 € :
 - accepte, sans réserve, les statuts, règlement intérieur, charte de l'association, et la charte parrainage, documents que je pourrais me faire communiquer sur demande,
 - autorise l'association à saisir les informations ci-dessus dans sa base de données informatique et à me diffuser, à l'adresse mail ci-dessus, que les seules informations relatives à la vie de l'association,
 - note que, conformément à la loi "Informatique et libertés du 6 janvier 1978", je dispose, sur simple demande de ma part, d'un droit d'accès et de modification aux informations me concernant.

Récapitulatif des paiements à régler par chèque à l'ordre de "D'Keng Taoré"	Adhésion simple	
	Scolarisation et adhésion	
	Don libre	

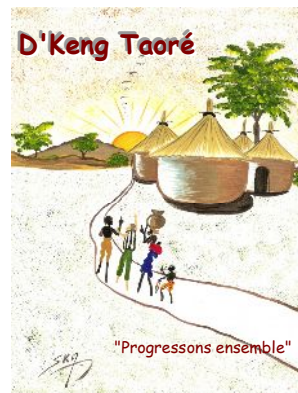
Fait le : / / Signature de l'adhérent et/ou du donateur
 A :

"D'Keng Taoré" signifie "Progressons ensemble" en Mooré, langage des Mossi, ethnie du Burkina Faso.
 Association loi 1901, parue au JO du 22/12/2007 sous le n° 2046.
 N° SIREN 518 188 222 - APE 9499Z

Ne pas jeter sur la voie publique.

ASSOCIATION "D'KENG TAORE"

PROJET : SCOLARISATION



D'Keng Taoré est une association à caractère humanitaire, créée en fin 2007 à la suite d'un séjour effectué par ses membres fondateurs, dans le cadre d'un voyage solidaire au Burkina Faso. C'est une association de soutien aux projets de développement des villages de l'Afrique de l'ouest.

D'Keng Taoré concentre actuellement ses efforts sur un village de la région du Namentanga au Burkina Faso. C'est le village de "Boala".

Le principal projet soutenu est la SCOLARISATION.



Une classe de 6°, comportant 128 élèves, avec 4 élèves par banc

LA SCOLARISATION EST LEUR MEILLEUR AVENIR

UNE SOLUTION POUR LES AIDER : LE PARRAINAGE

En quoi consiste notre soutien en PARRAINAGE : A financer, auprès de la famille d'un(e) collégien(e), les frais de sa scolarisation à partir de la 6° et à s'engager moralement à poursuivre jusqu'en 3°.

LA SCOLARITE AU BURKINA FASO

- Elle n'est pas obligatoire
- Elle est gratuite pour le primaire mais la cantine reste à la charge des parents et toutes les fournitures ne sont pas approvisionnées pour chaque enfant. Ce qui veut dire que bien souvent il n'y qu'un livre pour 2 ou 3 élèves;
- L'examen d'entrée en 6° est obligatoire et payant : 1000 FCFA après avoir obtenu le CEP
- La scolarité du secondaire est complètement à la charge des parents et le coût en est très élevé : 39 475 Fcfa, presque l'équivalent d'un SMIG mensuel au Burkina.

Notre association a décidé, devant les difficultés financières des parents de ce village, devant le courage de ces enfants d'apprendre dans les conditions difficiles qui sont les leurs et devant le potentiel qu'il y a dans chacun d'eux, de proposer de les parrainer individuellement selon les critères suivants :

- 12 collégiens(es) par an, avec le respect de la parité fille/Garçon
- Issus(es) de milieu défavorisé
- Choix d'élèves motivés
- Nous autorisons le redoublement d'une seule classe pendant le cycle.

Le fonctionnement du parrainage est le suivant :

- Une charte tripartite est établie entre un Comité de suivi (local) un responsable des parrainés (extérieur au village) et notre association pour définir et faire appliquer les règles de ce projet, notamment dans le respect des droits des enfants
- Les enfants sont incités à écrire une fois au moins par trimestre et plus particulièrement pendant leurs vacances scolaires. C'est le Responsable des parrainés qui se charge de transmettre ces lettres à l'association, par internet, et vice et versa
- Les bulletins sont récupérés toutes les fins de trimestre et adressés aux parrains

MONTANT DU PARRAINAGE

Il inclut la totalité des frais de scolarité, normalement à charge des parents, tels que détaillés dans le tableau ci-dessous :

Frais annuels de scolarité		
à charge des Parents, en secondaire	F cfa	Euros
Frais d'examen d'entrée	1 000	1,52 €
Frais d'inscription	2 500	3,81 €
Carte d'identité scolaire	500	0,76 €
Livret scolaire	1 000	1,52 €
Inscription à la CENAMAF 500 Fcfa et location 6 livres à 500 F	3 500	5,34 €
Achat livre d'Anglais	2 000	3,05 €
Fournitures scolaires	5 750	8,77 €
Tenue scolaire	5 000	7,62 €
Cotisation APE	5 000	7,62 €
Cantine scolaire	13 175	20,17 €
TOTAL	39 475	60,18 €

Il intègre également une aide pour l'amélioration de leur condition de vie ainsi qu'une aide en primaire correspondant aux frais de cantines pour 5 élèves.

Coût d'un parrainage		
En secondaire pour 1 collégien		
Parrainage collégien (2013/2014) =	39475 Fcfa	soit 60,18 €
Amélioration condition de vie =	5000 Fcfa	soit 7,62 €
Provision scolarisation hors Boala =	3280 Fcfa	soit 5,00 €
En primaire pour 5 élèves		
5 Cantines pour primaire à 1600 Fcfa =	8000 Fcfa	soit 12,20 €
	Total =	85,00 €
	Réduction d'impôts de 66% =	56,10 €
	Coût réel du parrainage =	28,90 €
	Cotisation association "D'Keng Taoré" =	15,00 €
	Votre paiement de ce jour =	100,00 €
	Total déboursé =	43,90 €

D'Keng Taoré, association reconnue par l'Administration fiscale, vous permet de déduire 66% de vos dons des impôts sur le revenu.

Le montant réel de votre don pour un parrainage est donc de **43,90 € par an**.

Comment parrainer ? Compléter le bulletin de soutien et d'adhésion au verso